

Ne pas attendre pour se signaler

Avec le yoyo des températures inhérent au réchauffement climatique, les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents. Face aux risques liés aux coups de chaud, les personnes âgées sont plus vulnérables. Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Poitiers met en place, en collaboration avec l'itinéraire santé, son plan de prévention canicule du 1^{er} juin au 15 septembre. Il comporte notamment un registre de recensement des personnes fragiles. Prévention et anticipation sont essentielles pour assurer la protection des personnes âgées fragiles. Pour s'inscrire ou inciter les personnes de votre entourage à s'inscrire sur le registre communal, il suffit de contacter la ligne dédiée au 05 49 30 80 75. Les informations du registre sont strictement confidentielles et protégées conformément aux règles de recueil informatisé des données personnelles.



En cas de chaleur prolongée (niveau 2) et d'alerte canicule (niveau 3), seuils de vigilance déclenchés par la Préfecture, les services municipaux contactent les personnes inscrites volontairement pour s'assurer de leur état de santé et leur apporter, si besoin, une aide adaptée. Les agents peuvent solliciter l'intervention d'un membre de la famille, d'un voisin pré-désigné ou faire intervenir les pompiers.

Renseignements au 05 49 30 80 75